

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
Mme GIAUFFRET Caroline
M ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
M. ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme ASSO Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

POINT N°11 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT DU TERRAIN AGRICOLE DE LA PRAIRIE

006-21060060-20230412-2023_04_11-DE
Reçu 1

Vu la délibération n°9.1 du conseil métropolitain du 25 octobre 2019 instituant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial Métropolitain.

Vu la délibération n°14.1 du conseil métropolitain du 23 juillet 2020 relative à la nouvelle politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine, qui a pour objectifs ambitieux de lutter contre la perte inexorable de fermes et de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire, notamment dans le cadre de projets communaux et métropolitains.

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aspremont en date du 13 octobre 2022, qui a validé l'acquisition d'une parcelle agricole cadastrée AC N°66 de 26 688m² situé 126 chemin de la Prairie 06790 Aspremont avec pour objectif d'installer un agriculteur en maraichage bio sur une superficie de 16 888 m².

Considérant que cette acquisition est effective depuis le 15 décembre 2022 et qu'il convient donc de préciser le montant de subvention à solliciter auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur et ce, au regard de notamment de l'obtention d'une certification de production en agriculture biologique et de la nécessité d'aménagements nécessaires que sont le débroussaillage et la clôture du terrain,

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 170 911.73 € représentant 35% de l'acquisition du terrain situé sur la parcelle AC n°66, et des travaux d'aménagement que sont le débroussaillage et la clôture proratisés à la partie agricole de 16 888 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur une subvention d'un montant de 170 911.73 € représentant 35% de l'acquisition du terrain situé sur la parcelle AC n°66, et des travaux d'aménagement que sont le débroussaillage et la clôture proratisés à la partie agricole de 16 888 m².

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE